



## Apprendre un métier en 1 an

### Débouchés :

Le titulaire de la Mention Complémentaire « Aide à Domicile » exerce les fonctions d'Auxiliaire de Vie Sociale auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Il est salarié d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il peut aussi exercer dans des structures médico-sociales accueillant des personnes dépendantes.

### Admission :

Cette formation est ouverte aux élèves titulaires de CAP ATMFC, CAP AEPE (Petite Enfance), BEP ASSP ou BAC ASSP. Ils sont admis après l'examen d'un dossier d'inscription.

### Objectifs de la formation :

La formation pratique et théorique permet une adaptation à la diversité du domicile et développe l'esprit d'initiative.

### Profil souhaité :

Le candidat doit présenter les aptitudes suivantes :

- \* Patience et adaptation
- \* Esprit d'initiative
- \* Résistance physique et nerveuse
- \* Respect des autres
- \* Forte motivation
- \* Sens de la communication
- \* Disponibilité et discrétion



### Durée de la formation :

Une année scolaire dont 16 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), 6 en structure médico-sociale et 10 au domicile privé.

### Coût de la Formation :

Pour les candidats qui se présentent à la session 2022 le coût est de 1150€, 250 € lors de l'inscription définitive, puis 6 paiements de 150 € échelonnés sur la durée de la formation.



Année de formation	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
nombre de candidats inscrits				
nombre de candidats admis				
Taux de réussite	100%	92%	100%	80%